

APRIL

Société Anonyme

114, Boulevard Vivier Merle
69003 LYON

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017

MAZARS
131 boulevard Stalingrad
69100 VILLEURBANNE

DELOITTE & ASSOCIES
106 cours Charlemagne
69002 LYON

APRIL

Société Anonyme
114 Boulevard Vivier Merle
69003 LYON

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 septembre 2017

A l'assemblée générale de la société APRIL,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société APRIL relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Évaluation et dépréciation des titres de participation (Notes 7.3 et 8.1.3 de l'annexe aux comptes annuels)

Risque identifié

Au 31 décembre 2017, les titres de participation, figurent à l'actif du bilan pour un montant net de 485,4 millions d'euros, soit 65,5% du total des actifs. Ces titres de participation sont comptabilisés à leur coût d'achat, y compris les frais accessoires d'acquisition. Ils sont dépréciés lorsque leur valeur d'utilité est inférieure à leur valeur comptable.

Comme indiqué dans la note 7.3 "Immobilisations financières" de l'annexe, la valeur d'utilité est estimée par la direction selon une méthode basée sur les multiples de marge brute et résultat opérationnel courant et l'actualisation des flux futurs de trésorerie tels qu'ils ressortent des plans à moyen terme.

Du fait, d'une part, des montants que représentent ces actifs et, d'autre part, de l'importance des jugements de la direction dans la détermination des éléments prévisionnels, nous avons considéré l'évaluation de ces actifs comme un point clé de notre audit.

Notre réponse

Nos travaux ont consisté principalement à vérifier les données et hypothèses retenues par la direction pour déterminer les valeurs d'utilité des titres de participation et de façon plus spécifique à:

- obtenir les prévisions de flux de trésorerie et d'exploitation des activités des entités concernées établies par leurs directions opérationnelles et apprécier leur cohérence avec les perspectives de marché et avec les données prévisionnelles issues des derniers plans stratégiques, établis sous le contrôle

de leur direction générale pour chacune de ces activités et approuvées, le cas échéant, par le conseil d'administration ;

- vérifier la cohérence des hypothèses retenues avec l'environnement économique aux dates de clôture et d'établissement des comptes, notamment les multiples utilisés ;
- comparer les prévisions retenues pour des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes afin d'apprécier la réalisation des objectifs passés ;
- vérifier que la valeur résultant des prévisions de flux de trésorerie a été ajustée du montant de l'endettement de l'entité considérée ;
- vérifier l'exactitude arithmétique des valeurs d'utilité retenues par la société et, le cas échéant, des dépréciations comptabilisées ;
- vérifier le caractère approprié des informations fournies dans l'annexe aux comptes annuels.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-3 et L. 225-37-4 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-37-3 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-5 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont

issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société APRIL par l'assemblée générale du 27 avril 2006 pour le cabinet DELOITTE & ASSOCIES et du 27 juin 1995 pour le cabinet MAZARS.

Au 31 septembre 2017, DELOITTE & ASSOCIES était dans le douzième exercice de sa mission sans interruption et MAZARS dans le vingt-troisième exercice de sa mission, dont vingt et une années pour MAZARS depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur le marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit. Ces points sont décrits dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France, telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Villeurbanne et Lyon, le 27 mars 2018

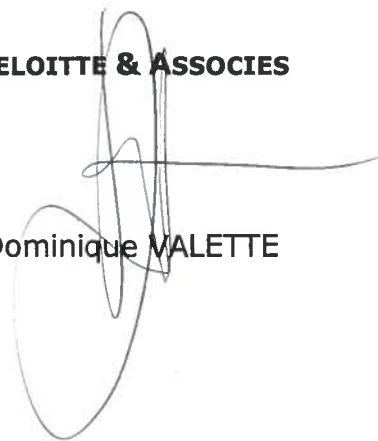
Les commissaires aux comptes

MAZARS



Nicolas DUSSON

DELOITTE & ASSOCIES



Dominique VALETTE

APRIL
COMPTES SOCIAUX
CLOTURE DU 31/12/2017

Sommaire

1.	COMPTE DE RESULTAT	4
2.	BILAN	5
3.	TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE	5
4.	FAITS CARACTERISTIQUES	8
5.	REGLES ET METHODES COMPTABLES	8
6.	ANNEXES SUR BILAN ET RESULTAT	9
6.1.	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	9
6.2.	IMMOBILISATIONS CORPORELLES.....	9
6.3.	IMMOBILISATIONS FINANCIERES	9
6.4.	CREANCES & DETTES	9
6.5.	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	10
6.6.	PROVISIONS.....	10
5.6.1	PROVISION POUR RISQUES	10
5.6.2	ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES.....	10
5.6.3	ENGAGEMENTS DE RETRAITE.....	10
6.7.	CHIFFRE D'AFFAIRES.....	10
6.8.	RETROCESSION DE COMMISSIONS AUX APPORTEURS D'AFFAIRES.....	10
6.9.	CHANGEMENT DE METHODE COMPTABLE	11
6.10.	IMPOTS SUR LES RESULTATS	11
7.	NOTES RELATIVES AUX POSTES DE BILAN & AU COMPTE DE RESULTAT	11
7.1.	NOTES SUR LE BILAN	12
7.1.1.	FONDS COMMERCIAL	12
7.1.2.	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES & CORPORELLES	12
7.1.3.	IMMOBILISATIONS FINANCIERES.....	12
7.1.4.	CREANCES	13
7.1.5.	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT.....	14
7.1.6.	ACTIONS PROPRES ET OPTIONS DE SOUSCRIPTIONS D' ACTIONS ATTRIBUEES	14
7.1.7.	CAPITAUX PROPRES	14
7.1.8.	PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES	15
7.1.9.	DETTES	16
7.1.10.	COMPTES DE REGULARISATIONS	16
7.2.	NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT	17
7.2.1.	CHIFFRE D'AFFAIRES	17
7.2.2.	TRANSFERTS DE CHARGES	17
7.2.3.	CHARGES EXTERNES.....	17
7.2.4.	RESULTAT FINANCIER.....	17
7.2.5.	RESULTAT EXCEPTIONNEL.....	18
7.2.6.	IMPOT SUR LES SOCIETES	18
8.	AUTRES INFORMATIONS	19

8.1.	EVENEMENTS POST-CLOTURE.....	19
8.2.	EFFECTIF MOYEN.....	19
8.3.	CICE	19
8.4.	REMUNERATION DES DIRIGEANTS.....	19
8.5.	ENGAGEMENTS	19
8.6.	LISTE DES FILIALES & PARTICIPATIONS.....	21
8.7.	TITRES IMMOBILISES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE – TIAP	21

1. COMPTE DE RESULTAT

Le tableau ci-dessous présente le compte de résultat APRIL au 31/12/2017 :

en milliers d'euros,	2017	2016
Chiffre d'affaires	85	
Subvention d'exploitation		
Reprises sur amortissements et provisions	505	
Transferts de charges	997	541
Autres produits	279	162
Total des produits d'exploitation	1 866	703
Achats de marchandises ou matières premières		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	4 758	4 363
Impôts, taxes et versements assimilés	1 053	1 067
Salaires et traitements	4 356	4 777
Charges sociales	3 000	2 834
Dotations aux amortissements sur immobilisations	45	61
Dotations aux provisions sur immobilisations		
Dotations aux provisions sur actif circulant		
Dotations aux provisions pour risques et charges	1 509	570
Autres charges	263	215
Total des charges d'exploitation	14 984	13 886
RESULTAT D'EXPLOITATION	13 118	13 185
Bénéfice ou perte sur opérations en commun		
Produits financiers de participation	43 078	47 199
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	2 317	2 749
Reprises sur provisions et transferts de charges	840	44
Différences positives de change		
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement	399	17
Produits financiers	46 634	50 009
Dotations financières aux amortissements et provisions	20 785	32 594
Intérêts et charges assimilées	1 380	1 256
Différences négatives de change		1
Charges nettes sur cession de valeurs mobilières de placement	34	11
Charges financières	22 199	33 861
Résultat financier	24 435	16 148
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	11 317	2 963
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital	22	
Reprises sur provisions et transferts de charges	23	128
Produits exceptionnels	45	128
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	5	2
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		31
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	1 076	
Charges exceptionnelles	1 081	33
Résultat exceptionnel	-1 036	95
RESULTAT AVANT IMPOTS	10 282	3 058
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	-11 333	-11 258
RESULTAT NET	21 615	14 315

2. BILAN

Le tableau ci-dessous présente le bilan APRIL au 31/12/2017 :

en milliers d'euros,

ACTIF	2017			2016
	Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net
Immobilisations incorporelles	1 258	1 253	5	
Immobilisations corporelles	845	772	73	109
Immobilisations financières	629 633	107 118	522 515	429 684
Immobilisations en cours				
ACTIF IMMOBILISE	631 736	109 143	522 593	429 793
Stocks				
Avances et acomptes versés sur commandes	48		48	34
Clients et comptes rattachés	158		158	39
Autres créances	45 753		45 753	136 580
Valeurs mobilières de placement	164 987		164 987	122 135
Disponibilités	7 026		7 026	6 910
ACTIF CIRCULANT	217 972		217 972	265 699
Comptes de régularisation	8		8	3
TOTAL ACTIF	849 716	109 143	740 573	695 495

PASSIF	2017	2016
Capital social	16 362	16 362
Prime d'émission, de fusion, d'apport	12 839	12 839
Réserve légale	1 636	1 636
Réserves réglementées		
Autres réserves	363 554	359 874
Report à nouveau	103 554	103 457
Résultat de l'exercice	21 615	14 315
CAPITAUX PROPRES	519 560	508 482
AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	3 032	975
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	17 692	10
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Fournisseurs et comptes rattachés	1 445	1 154
Dettes fiscales et sociales	3 279	3 067
Autres dettes	195 565	181 807
DETTES	217 981	186 038
Comptes de régularisation		
TOTAL PASSIF	740 573	695 495

3. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Tableau des flux de trésorerie	2017	2016	2 015
En milliers d'euros			
Trésorerie à l'ouverture	129 059	107 842	157 823
Capacité d'autofinancement	43 640	47 329	40 994
dont dividendes reçus des filiales	43 078	47 199	47 658
Variation du besoin en fond de roulement	104 946	22 325	-55 965
Flux net de trésorerie généré par l'activité de holding d'animation	148 586	69 654	-14 971
Opérations d'investissement			
Décaissement sur acquisition d'immobilisations incorporelles			
Décaissement sur acquisition d'immobilisations corporelles	-14	-17	-52
Encaissements sur cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	63		
Décaissements sur acquisitions de titres de participation			
Décaissements sur acquisitions de titres de participation	-109 142	-38 045	-20 000
Encaissements sur cessions/remboursement de titres de participation		112	7 121
Décaissements sur acquisitions d'autres immobilisations financières			
Décaissements sur acquisitions d'autres immobilisations financières	-8 134	-9 039	-5 094
Encaissements sur cessions d'autres immobilisations financières	4 475	9 090	65
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-112 752	-37 899	-17 960
Opérations de financement			
Somme reçues lors d'augmentation de capital liée à l'exercice de stock option			
Dividendes versés aux actionnaires de la mère	-10 537	-10 538	-17 050
Encaissements provenant d'emprunts	20 000		
Remboursement d'emprunts	-2 313		
Flux net de trésorerie lié aux opérations financières	7 117	-10 538	-17 050
Trésorerie à la clôture	172 010	129 061	107 842
Dont:			
Valeurs Mobilières de Placement	66 106	23 225	1 262
Actions propres classées en VMP	881	935	959
Disponibilités	7 026	6 910	2 408
Instruments Trésorerie	98 000	98 000	108 000
Découvert bancaire	-5	-10	-4 787

ANNEXE

Les notes ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis conformément au règlement **N°2016-07** relatif au Plan Comptable Général, par arrêté ministériel du **4 novembre 2016**. Elles constituent l'annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2017 dont le total net est de 740 573 082 euros et du compte de résultat dégageant un bénéfice de 21 614 723 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration dans sa séance du 07/03/2018

La société APRIL SA fait partie du groupe APRIL, No de SIREN 377 994 553, entité de nationalité française, dont le siège social est situé 114, boulevard Marius Vivier Merle – 69003 Lyon.

La société est April SA, société-mère consolidante du Groupe April.

Les montants présentés dans les tableaux de ce document sont exprimés en kilo euros.

4. FAITS CARACTERISTIQUES

Opérations en capital relatives aux participations d'APRIL

Augmentation du capital de :

- APRIL Dommages pour 30 000K€
- APRIL Prévoyance Santé pour 27 000K€
- APRIL International pour 52 100K€
- APRIL Khi pour 14K€
- APRIL Epsilon pour 14K€
- APRIL Eta pour 14K€

5. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2017 ont été établis en euros selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par arrêté ministériel du **04/11/2016** en application des articles L.123-12 et suivants du Code de commerce et conformément aux dispositions des règlements comptables révisant le PCG établis par l'Autorité des Normes Comptables.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

6. ANNEXES SUR BILAN ET RESULTAT

6.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Les logiciels sont amortis selon le mode linéaire en fonction de la durée effective d'utilisation de 1 à 3 ans.

La marque APRIL est totalement amortie.

Les malis techniques, provenant de la différence entre l'actif net reçu par la société absorbante et la valeur comptable de cette participation, sont constatés à l'occasion des opérations de fusions et font l'objet d'un test de dépréciation annuel. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur nette comptable.

Les règles d'amortissement et de dépréciation des fonds commerciaux et sur les modalités d'affectation des malis techniques de fusion sont effectuées conformément la directive comptable 2013/34/UE du 26 juin 2013 et par le Règlement n°2015-06 du PCG.

6.2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- Installations techniques : 5 à 10 ans
- Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- Installations générales, agencements et aménagements divers : 5 à 10 ans
- Matériel de transport : 4 à 5 ans
- Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- Matériel informatique : 3 à 5 ans
- Mobilier : 5 à 10 ans

6.3. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

La valeur brute des immobilisations est constituée par leur coût d'achat, y compris les frais accessoires d'acquisition.

Les participations sont évaluées selon leur valeur d'utilité.

- La valeur d'utilité des titres est calculée selon une approche basée sur la moyenne de deux méthodes de valorisation :
 - la méthode des multiples appliquée sur la marge brute et le résultat opérationnel courant conformément aux pratiques de place sur ce secteur d'activité et,
 - la méthode d'actualisation des flux futurs de trésorerie tels qu'ils ressortent des plans à moyen terme. Cette méthode consiste à prendre en compte les flux financiers issus des prévisions d'activité des trois ou cinq prochaines années, auxquels on ajoute une valeur terminale extrapolée à partir d'un flux normatif (taux de croissance à l'infini défini à 2 %, identique pour tous les secteurs et identique à 2016). Le taux d'actualisation est déterminé en référence aux comparables de marché (référence au taux sans risque, à la prime de risque exigée par les investisseurs sur le marché des petites et moyennes capitalisations, au coefficient beta traduisant le risque sectoriel) auquel est ajoutée une prime de risque spécifique déterminée en fonction de l'implantation géographique et de l'activité de chaque filiale. Au 31 décembre 2017, le taux d'actualisation varie donc de 8,7 % à 12,7 % en fonction des paramètres définis ci-dessus.
- Lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur comptable, une provision pour dépréciation est comptabilisée pour le montant de la différence

6.4. CREANCES & DETTES

Les prêts et créances sont évalués à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

6.5. VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Les actions propres acquises dans le cadre du contrat de liquidité sont évaluées au cours de clôture du dernier jour de bourse de l'exercice.

Les autres valeurs mobilières de placement sont évaluées au dernier cours connu ou à la dernière valeur liquidative pour les OPCVM.

Une provision est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

6.6. PROVISIONS

5.6.1 PROVISION POUR RISQUES

La société applique le règlement CRC 2000-06 sur les passifs. Dans ce cadre, des provisions pour risques et charges sont constituées pour faire face aux sorties probables de ressources au profit des tiers, sans contrepartie pour la société. Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes.

D'une manière générale, chacun des litiges connus, dans lesquels la société est impliquée, a fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes par la Direction, et après avis de conseils externes, le cas échéant, les provisions jugées nécessaires ont été constituées pour couvrir les risques estimés.

5.6.2 ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES

En avril 2016, le conseil d'administration du Groupe April a pris la décision de mettre en place un plan d'Attribution d'Actions Gratuites. La date d'attribution définitive de l'action pour la société et le salarié est le 1er avril 2019. Pour la société APRIL SA, la provision constituée dans les comptes clos au 31/12/2017 s'élève à 1 442 800 €.

5.6.3 ENGAGEMENTS DE RETRAITE

Les engagements relatifs aux indemnités de départ en retraite sont évalués à la valeur actuelle probable des droits acquis en tenant compte des dispositions légales et de la convention collective, en fonction d'hypothèses actuarielles tenant compte principalement des augmentations de salaires jusqu'à l'âge de départ à la retraite, de la rotation du personnel et des tables de mortalité. Une partie de ces engagements ainsi calculés a été externalisée auprès d'une compagnie d'assurances sur la base d'un contrat à prestations définies. Le complément est couvert par une dotation aux provisions pour risques et charges.

6.7. CHIFFRE D'AFFAIRES

APRIL est une société holding d'animation et de pilotage du groupe. Ses seules ressources sont les dividendes reçus de ses participations et les revenus de ses placements.

En 2017, dans le cadre son activité, APRIL SA a décidé de procéder occasionnellement à l'organisation de manifestations avec entrées payantes comme ce fut le cas pour l'organisation du salon INSURECTION qui s'est déroulé le 6 novembre 2017.

Cette nouvelle activité donnant lieu à des droits d'entrée soumis à la TVA, APRIL SA a constitué un secteur distinct d'activité pour ces opérations.

6.8. RETROCESSION DE COMMISSIONS AUX APPORTEURS D'AFFAIRES

NEANT

6.9. CHANGEMENT DE METHODE COMPTABLE

NEANT

6.10. IMPOTS SUR LES RESULTATS

La société APRIL est tête du groupe d'intégration fiscale constitué par la société APRIL et les filiales suivantes, détenues directement ou indirectement à plus de 95 % :

APRIL International Voyage	APRIL Contact
APRIL Santé Prévoyance	APRIL Vie Conseil
APRIL Dommages	APRIL GAMMA
APRIL International Expat	APRIL Entreprise Caraïbes
APRIL Mon Assurance	APRIL Entreprise Est
SOLUCIA Protection Juridique	APRIL Entreprise Réunion
AXERIA IARD	APRIL International EMEA
AXERIA PREVOYANCE	APRIL Assistance France
APRIL Prévoyance Santé	JUDICIAL
APRIL International	MAS HOLDING
APRIL Partenaires	FLEXITRANS
APRIL Immobilier	Canassur
APRIL MARINE	MGR
APRIL Entreprise	PAPILLON
APRIL CARAIBES	REASSUR
CETIM	APRIL EPSILON
APRIL Entreprise Prévoyance	APRIL KHI
APRIL Partenaires Réunion	APRIL ETA
Réunion Assurances	AVILOG

Les charges d'impôts sont supportées par les sociétés intégrées comme en l'absence d'intégration fiscale. Les économies d'impôt réalisées par le groupe, liées aux déficits des sociétés intégrées, sont comptabilisées en résultat dans les comptes de la société APRIL SA.

7. NOTES RELATIVES AUX POSTES DE BILAN & AU COMPTE DE RESULTAT

7.1. NOTES SUR LE BILAN

7.1.1. FONDS COMMERCIAL

NEANT

7.1.2. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES & CORPORELLES

en milliers d'euros,	01/01/2017	Augmentation	Diminution	31/12/2017
Fonds de commerce				
Droit au bail				
Portefeuilles				
Logiciels	566	2		568
Autres immobilisations incorporelles	686	4		690
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES BRUTES	1 252	6		1 258
Fonds de commerce - Amort & Prov				
Droit au bail - Amort & Prov				
Portefeuilles - Amort & Prov				
Logiciels - Amort & Prov	566	1		567
Autres immobilisations incorporelles - Amort & Prov	686			686
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES – AMORT& PROV	1 252	1		1 253
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES NETTES	0	5		5

en milliers d'euros,	01/01/2017	Augmentation	Diminution	31/12/2017
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, mat., outillage				
Installations générales / agencements	253			253
Matériel de transport	63		63	
Matériel informatique / bureau, mobilier	584	9		592
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES BRUTES	900	9	63	845
Terrains – Prov				
Constructions – Amort & Prov				
Installations techniques, mat., outillage – Amort & Prov				
Installations générales / agencements – Amort & Prov	193	29		221
Matériel de transport – Amort & Prov	63		63	
Matériel informatique / bureau, mobilier – Amort & Prov	535	16		551
Autres immobilisations corporelles – Amort & Prov				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES – AMORT& PROV	791	45	63	772
IMMOBILISATIONS CORPORELLES NETTES	109	-36		73

7.1.3. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les variations significatives enregistrées au cours de l'exercice sur la ligne « Titres de participations » résultent principalement des opérations réalisées sur le capital des filiales d'APRIL et présentées dans la partie « faits caractéristiques » de la présente annexe : Augmentation du capital de :

- APRIL Dommages pour 30 000K€
- APRIL Prévoyance Santé pour 27 000K€
- APRIL International pour 52 100K€
- APRIL Khi pour 14K€
- APRIL Epsilon pour 14K€
- APRIL Eta pour 14K€

en milliers d'euros,	01/01/2017	Augmentation	Diminution	31/12/2017
Titres de participation	478 079	109 142		587 221
Créances rattachées à des participations				
Prêts. Autres immobilisations financières	38 753	8 134	4 476	42 412
IMMOBILISATIONS FINANCIERES BRUTES	516 832	117 276	4 476	629 633
Titres de participation - Amort & Prov	80 978	20 785		101 763
Autres immobilisations financières - Amort & Prov	6 170		816	5 354
IMMOBILISATIONS FINANCIERES – AMORT& PROV	87 149	20 785	816	107 118
IMMOBILISATIONS FINANCIERES NETTES	429 683	96 491	3 660	522 515

- De nouveaux prêts ont été accordés à April Technologies pour un total de 8 028 K€.
- Un dépôt de garantie 2017 a été versé à Telmma, agissant pour le compte du GIE April Office, pour 106 k€.
- April Technologies a remboursé ses échéances de prêts pour 4 376 K€.
- Le dépôt de garantie 2016 a été remboursé à April SA par Telmma pour 100 K€."
- Conformément aux principes en vigueur, une dotation aux provisions pour dépréciation des titres de participation a été effectuée pour un montant de 20 785K€.

7.1.4. CREANCES

Etat des créances

ETAT DES CREANCES	Montant	A un an	A plus
en milliers d'euros,	brut	au plus	d'un an
Créances clients	158	158	
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Etat et autres collectivités publiques	4 458	4 458	
Groupe et associés	41 202	41 202	
Débiteurs divers	93	93	
Charges constatées d'avance	8	8	
TOTAL GENERAL	45 919	45 919	0

Le montant des comptes courants débiteurs à l'égard des autres sociétés du groupe s'élève à 41 202 K€ correspondant d'une part aux créances d'impôt dues par les sociétés membres de l'intégration fiscale pour 881 K€ et d'autre part aux avances de trésorerie accordées aux filiales pour 40 321 K€.

Etat des produits à recevoir

en milliers d'euros,	31/12/2017
Liquidation partage Terre Entreprise (dissolution 2016)	9
Carry back	
Plafonnement CET VA négative 2016	31
TOTAL	40

7.1.5. VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement s'élèvent à 164 986 K€ au 31/12/2017 et se décomposent ainsi :

VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT			
en milliers d'euros,	Valeur comptable	Valeur de réalisation	Plus et moins-values latentes
OPCVM Monétaires	66 105	66 105	
Actions propres	881	881	
Compte à terme	98 000	98 000	
TOTAL	164 986	164 986	

7.1.6. ACTIONS PROPRES ET OPTIONS DE SOUSCRIPTIONS D'ACTIONS ATTRIBUEES

Actions propres

Conformément à l'autorisation de l'assemblée générale du 26 avril 2007, APRIL a poursuivi son programme de rachat d'actions. APRIL a ainsi procédé au rachat de 56 554 actions pour un montant de 784 K€ et à la vente de 65 106 actions pour un montant de 863 K€. Le profit des cessions s'élève à 60 K€ et est comptabilisé dans le résultat financier.

La société détient 368 423 actions au 31 décembre 2017 :

- les actions propres affectées à un programme de rachat dans le cadre d'opérations de croissance externe ou destinées à couvrir des plans d'options d'achat d'actions ou d'allocations d'actions à des salariés (non encore décidées) sont classées dans les immobilisations financières ;
- les actions affectées au contrat d'animation du titre sont classées dans les valeurs mobilières de placement.

Options de souscription d'actions

« Il n'y a pas eu d'options de souscription d'actions en 2017.

Par ailleurs, plus aucune option n'est exerçable au 31 décembre 2017, le dernier plan (n° 33) ayant été qualifié de caduque par le conseil d'administration du 28 avril 2016. »

7.1.7. CAPITAUX PROPRES

Composition du capital social

Au 31 décembre 2017, le capital social d'un montant de 16 361 654 euros est composé de 40 904 135 titres d'une valeur nominale de 0.40 euros.

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

en milliers d'euros,	2017	2016	2015
Nombre d'actions composant le capital au début de l'exercice	40 904	40 904	40 904
Augmentation/diminution de capital			
Nombre d'actions composant le capital social à la fin de l'exercice	40 904	40 904	40 904
Résultat par Action	0.53	0.35	0.31

Tableau de variation des capitaux propres

En milliers d'euros	
Capitaux propres à la clôture de l'exercice 2015	504 705
Augmentation de capital de l'exercice 2016	
Distribution de dividendes	- 10 538
Autres variations	
Résultat de l'exercice 2016	14 315
Capitaux propres à la clôture de l'exercice 2016	508 482
Augmentation de capital de l'exercice 2017	
Distribution de dividendes	-10 537
Autres variations	
Résultat de l'exercice 2017	21 615
Capitaux propres à la clôture de l'exercice 2017	519 560

7.1.8. PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES

PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES en milliers d'euros,	01/01/2017	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice		31/12/2017
			Utilisée	Non utilisées	
Provisions pour litiges	200	50			250
Pensions et obligations similaires	87	16			103
Autres provisions pour risques et charges	688	2 519	528		2 679
TOTAL GENERAL	975	2 585	528		3 032

Engagement de retraite

La société externalise auprès d'une compagnie les engagements liés à la fin de carrière des salariés.

Le montant de l'engagement, au 31/12/2017, s'élève à 201 K€ euros. La part de ces engagements, couverte par les versements déjà effectués auprès de la compagnie d'assurance et les intérêts financiers, s'élève à 97 K€. Compte tenu du fait qu'une provision avait été constituée lors de la dernière clôture pour 87 K€, une dotation de 16 K€ a été comptabilisée au 31/12/2017.

Les indemnités de départ à la retraite ont été calculées selon les hypothèses suivantes :

- Taux d'inflation : 0 %

- o Taux d'actualisation : 2.10 %
- o Taux de croissance des salaires 2.30 %
- o Age de départ à la retraite : entre 62 et 67 ans
- o Table de taux de mortalité : TF-00-02 et TH-00-02
- o Taux de rotation du personnel : 16 %

Autres provisions pour risque :

- o Provision pour impôt pour 1 070 K€, permettant d'anticiper le coût de la déneutralisation dans l'intégration fiscale de la quote-part de frais et charges neutralisée lors de la cession des titres APRIL Entreprise Prévoyance par APRIL Santé Prévoyance (s'élevant à 3 107 K€).
- o Provision pour un contrôle fiscal concernant APRIL International EME pour 6 K€.
- o Provision concernant une attribution gratuite d'actions pour 1 443 K€.
- o Reprise d'une provision passée en 2016 l'impôt sur les sociétés d'APRIL Dommages pour 23 K€.
- o Reprise d'une provision passée en 2016 concernant une attribution gratuite d'actions pour 505 K€.

7.1.9. DETTES

Etat des dettes

ETAT DES DETTES en milliers d'euros,	Montant brut	A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans
Emprunts bancaires	17 687	3 977	13 710	
Autres emprunts et dettes financières divers				
Concours bancaires	5	5		
Fournisseurs et comptes rattachés	1 445	1 445		
Personnel et comptes rattachés	1 741	1 741		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 168	1 168		
Etat et autres collectivités publiques	370	370		
Groupe et associés	195 342	195 342		
Autres dettes	223	223		
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	217 981	204 271	13 710	

Etat des charges à payer

DETAIL DES CHARGES A PAYER en milliers d'euros,	2017
Commissions apporteurs	
Achats et charges externes	1 249
Charges fiscales	291
Charges sociales	2 602
Charges bancaires	
Autres charges	218
TOTAL	4 360

7.1.10. COMPTES DE REGULARISATIONS

DETAIL DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	2017
--	------

en milliers d'euros,	
Commissions apporteurs	
Achats et charges externes	8
Autres	
TOTAL	8

7.2. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

7.2.1. CHIFFRE D'AFFAIRES

En 2017, dans le cadre son activité, APRIL SA a décidé de procéder occasionnellement à l'organisation de manifestations avec entrées payantes comme ce fut le cas pour l'organisation du salon INSURECTION qui s'est déroulé le 6 novembre 2017. Celui-ci a généré un chiffre d'affaire de 85 K€.

Cette nouvelle activité donnant lieu à des droits d'entrée soumis à la TVA, APRIL SA a constitué un secteur distinct d'activité pour ces opérations.

7.2.2. TRANSFERTS DE CHARGES

Les transferts de charges s'élèvent à 997 K€ et correspondent au retraitement de la charge d'attribution d'AGA pour 938 K€ et les remboursements des frais de formations pour 59 K€.

7.2.3. CHARGES EXTERNES

Ventilation du poste	2017	2016	2015
" Autres achats et charges externes "			
En milliers d'euros			
Sous-traitance générale et informatiques	1 468	1 414	1 343
Consommables (électricité, fournitures administratives...)	30	31	34
Locations immobilières	483	474	435
Locations mobilières, entretien, maintenance	224	164	178
Assurances	12	16	15
Honoraires, études, documentation	1 422	1 345	1 004
Publicité, relations extérieures	379	305	358
Frais de déplacements, missions et réceptions	405	315	277
Personnel extérieur	73	96	27
Divers (formation, services bancaires, téléphone, affranchissement)	261	203	321
Total	4 757	4 363	3 992

7.2.4. RESULTAT FINANCIER

Résultat financier	2017	2016	2015
--------------------	------	------	------

En milliers d'euros			
Produits financiers	46 634	50 009	62 566
Dividendes	43 078	47 199	47 658
Reprise provision dépréciation titres			11 131
Reprise provision valeurs mobilières de placement	840	44	181
Produits d'intérêts	2 317	2 749	3 025
Produits des valeurs mobilières de placement	399	17	571
Gain de change			
Charges financières	22 199	33 861	48 784
Dotation provision dépréciation titres	20 785	32 594	39 030
Dotation provision immobilisations financières			162
Dotation provision valeurs mobilières de placement			
Intérêts et charges assimilées	1 380	1 253	1 787
Pertes sur créances liées à des participations			
Charges nettes sur valeurs mobilières de placement	34	11	731
Perte de change			
Autres charges financières		3	7 074
Résultat financier	24 435	16 148	13 782

7.2.5. RESULTAT EXCEPTIONNEL

Pour anticiper le coût de la déneutralisation dans l'intégration fiscale de la quote-part de frais et charges neutralisée lors de la cession des titres APRIL Entreprise Prévoyance par APRIL Santé Prévoyance (s'élevant à 3 107 K€), une provision pour impôt de 1 070 k€ (3 107 K€ * 34,43%) a été comptabilisée au 31/12/17.

7.2.6. IMPOT SUR LES SOCIETES

Répartition de l'impôt sur les sociétés

en euros	2017
IS groupe avant CI et RI	21 948 711
Contribution additionnelle	699 128
Contribution exceptionnelle	0
Crédits Impôts (CI)	-4 328 223
IS groupe après CI et RI	18 319 616
CI APRIL SA	12 246
Boni d'IF	10 215 703

Taux d'imposition

APRIL est soumise au taux d'impôt sur les sociétés de droit commun : 34,43 % (dont contribution additionnelle de 3,3%)

Intégration fiscale

L'entité APRIL est membre de l'intégration fiscale constituée par la société intégrante APRIL SA, No de SIREN 377 994 553 domiciliée au 114, Boulevard Vivier Merle 69003 LYON Cedex 3.

Compte tenu de la convention d'intégration fiscale qui repose sur le principe de neutralité, la charge d'impôt de la société APRIL est déterminée comme si elle n'était pas membre de l'intégration fiscale.

L'application de la convention d'intégration fiscale a généré en 2017 une économie d'impôt pour le groupe d'intégration fiscale d'un montant de 10 216 K€. La société n'aurait pas supporté de charge d'impôt en l'absence d'intégration fiscale.

8. AUTRES INFORMATIONS

8.1. EVENEMENTS POST-CLOTURE

La société n'a connaissance d'aucun événement postérieur à la clôture ayant une incidence comptable sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2017 .

8.2. EFFECTIF MOYEN

DETAIL DES EFFECTIFS	2017	2016
effectif moyen		
Cadres	42	40
Non cadres	3	3
Apprentis / Stagiaires	2	0
TOTAL	47	43

8.3. CICE

Le montant du CICE est comptabilisé en diminution des charges de personnel conformément à la note d'information de l'ANC du 28 février 2013.

Au 31/12/2017 ce montant s'élève à 12 246 €.

Le CICE a permis à l'entreprise de financer des actions de formations auprès des salariés.

8.4. REMUNERATION DES DIRIGEANTS

	2017
Bruno ROUSSET- Président du conseil	
Rémunération fixe brute	70 000 €
Avantage en nature	2 324 €
TOTAL	72 324 €
Emmanuel MORANDINI - Directeur général	
Rémunération fixe brute	474 294 €
Avantage en nature	13 526 €
TOTAL	487 820 €

8.5. ENGAGEMENTS

Engagements donnés & reçus

Clause de retour à meilleure fortune : consécutivement à l'abandon de créances de 3 450 K€ réalisé en 2005 en faveur d'APRIL Dommages (ex APRIL Entreprise, ex APRIL Corporate), APRIL dispose d'une clause de retour à meilleure fortune.

Engagements de rachat des minoritaires : néant.

Crédit-bail

NEANT

Engagements hors bilan

Après de la banque BNP

- Garantie affectée à un engagement (gage compte instruments financiers) pour 760 000€
- Cautions avals délivrés pour 681 338,15€

Après de la banque Société générale

- Caution solidaire pour la Fondation d'Entreprise APRIL pour 750 000€

8.6. LISTE DES FILIALES & PARTICIPATIONS

TABLEAU DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS

(en milliers d'euros) sauf exception	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenue en %	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observations
				Brute	Nette						
A. Renseignements détaillés concernant les filiales et les participations ci-dessus.											
1. Filiales (détenues à +50%)											
Axeria Iard	38 000	5 336	100	56 994	56 994			131 827	4 774		
Solucia Protection Juridique	9 600	7 752	100	9 740	9 740			34 540	884		
APRIL International	117 603	0	100	200 453	141 833			1 765	-22 378		
APRIL Canada Inc (en milliers Dollar Canadien)	35 165 \$	-1 604 \$	100	24 399	22 307			19 135 \$	-532 \$		
APRIL Dommages	93 748	1 574	100	185 897	144 845			1 644	-7 593		
Axeria Prévoyance	31 000	85 683	100	37 621	37 621			343 880	8 367	5 115	
APRIL Prévoyance Santé	46 133	1 944	100	47 478	47 478			359	39 112	2 519	
APRIL Mediterranean	17 000	63 342	100	17 000	17 000				9 092	35 000	
Judicial	115	434	100	7 267	7 267			6 422	506	422	
2. Participations (à détailler) (10 à 50 % du capital détenu par la société).											
B. Renseignements globaux concernant les autres filiales ou participations.											
1. Filiales non reprises au § A											
a. Filiales françaises (ensemble)				264	264					21	
b. Filiales étrangères (ensemble)											
2. Participations non reprises au § A.											
a. Dans des sociétés françaises (ensemble)				109	109						
b. Dans des sociétés étrangères (ensemble)											

8.7. TITRES IMMOBILISES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE – TIAP

TABLEAU DU PORTEFEUILLE DE TIAP

Valeur estimative du portefeuille de TIAP

NEANT

Variation de la valeur du portefeuille de TIAP

NEANT